

**ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE
DE NIVEAU JAUNE POUR LES PHÉNOMÈNES ORAGE ET VENT**

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- METEO-France



Qualification de la situation :

Mercredi 03 septembre :

Les averses, tombant au lever du jour, peuvent parfois prendre un caractère orageux. En cours de matinée, elles s'atténuent, puis finissent par cesser. L'après-midi se déroule alors sous un ciel restant bien chargé.

On attend au maximum jusqu'à 10 millimètres de pluie sur les Monts d'Arrée.

Jusqu'en milieu d'après-midi, vent d'Ouest à Sud-Ouest, assez fort ; se renforçant de nouveau en fin de nuit, par endroits. Rafales atteignant 85 km/h, en milieu de journée.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- ➔ Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- ➔ Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- ➔ Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- ➔ Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- ➔ Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,

- ➔ Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

- ➔ La Météo : www.meteofrance.com
- ➔ Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>
- ➔ Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr ,
<http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- ➔ Les Vagues: (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) : <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Quimper, le 2 septembre 2025

Le préfet,
Pour le préfet,
La cheffe du SIDPC,



Sophie LE MAILLOT